



Durée conseillée :

2 jours

Tarif en inter-entreprise :

1190 € HT / personne

Tarif en intra-entreprise :

1290 € HT/ jour / groupe

Comptabilité des collectivités territoriales - M57

Référence : **CTB.75**

<https://www.cnfce.com/formation-comptabilite-des-collectivites-territoriales-m14>

Formation comptabilité des collectivités territoriales : Maîtriser la nomenclature comptable M57

L'**instruction budgétaire et comptable M57** définit le cadre applicable aux *communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux* à caractère administratif, en remplacement de la M14. A partir du 1^{er} janvier 2024, la nouvelle nomenclature sera obligatoire pour les collectivités territoriales.

Notre **formation comptabilité des collectivités territoriales M57** aura pour objectif, sur une durée de 2 jours, de permettre aux stagiaires de votre entreprise de maîtriser les fondamentaux comptables de l'instruction comptable M57 et de réaliser des opérations comptables en rapport avec celle-ci. Ils pourront ainsi **se préparer au passage de la M14 à la M57** et maîtriser les principaux apports de cette nouvelle nomenclature.

Notre **formation à la nomenclature comptable M57** vous est proposée en présentiel et à distance.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les nouvelles règles de la nomenclature M57 par rapport à la nomenclature précédente
- Savoir adopter le règlement budgétaire et financier aux normes comptables de la M57

- Appréhender les nouveaux principes comptables en M57



Programme

Synthèse sur les nouvelles règles de la nomenclature M57

- Panorama des entités administratives concernées par la nomenclature M57
- Le référentiel simplifié pour les collectivités de moins de 3 500 habitants
- Le référentiel développé pour les collectivités de plus de 3 500 habitants
- Les dérogations au principe d'annualité : les AP et AE, les virements de crédit, la fongibilité des crédits, la gestion des dépenses imprévues
- S'informer sur les différentes tables de transpositions
- Découvrir les nouvelles normes apportées par la nouvelle nomenclature comptable obligatoire
- Le compte financier unique (CFU) : maîtriser les enjeux de ce document
- Le nouveau traitement des amortissements, provisions et dépréciation, la possibilité de neutralisation de ces opérations
- Transfert des plus ou moins-values des cessions d'immobilisations en section d'investissement

Découvrir les grands principes de la comptabilité publique en M57

- La réglementation en M57 : ce qui change vis-à-vis des précédentes nomenclatures
- Une comptabilité à trois dimensions avec le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012
- Focus sur les principes budgétaires et comptables du plan M57
- Découvrir les différentes fonctions de l'ordonnateur et du Trésorier public

Maîtriser l'élaboration du budget d'une collectivité territoriale

- Le débat d'orientation : comprendre son rôle et son utilité au sein des collectivités
- L'élaboration du budget primitif : comprendre la section de fonctionnement et la section d'investissement et leurs articulations

- Présentation des nouvelles maquettes en M57 : maquette du budget par nature et budget par fonction
- Les différentes opérations d'ordre : les opérations d'ordre budgétaires, les opérations d'ordre non budgétaires, les opérations d'ordre semi-budgétaires
- Les dérogations au principe d'annualité : AP, AE, budget supplémentaire, fongibilité des crédits, la journée complémentaire,
- Les restes à réaliser
- Le report de résultat en fonctionnement et en investissement

Maîtriser les règles de l'exécution du budget primitif

- Retour sur l'exécution des dépenses et des recettes :
 - Le travail de l'ordonnateur
 - Le travail du trésorier public

La comptabilité de trésorier : focus sur les états financiers

- Synthèses sur les nouvelles méthodes comptables de la nomenclature M57
- Le bilan : la nouvelle conception des immobilisations en M57, l'inventaire physique, les travaux de fiabilisation de l'état de l'actif en M57 ; le traitement spécifique des investissements versées, l'apurement du contrôle 1069
- Le compte de résultat : le résultat de fonctionnement, le résultat financier, la suppression du résultat exceptionnel
- S'informer sur les changements apportés sur les écritures de fin d'exercice
- Les nouvelles règles des amortissements, dépréciations et provisions, les CAP, CCA, les PAR, PCA

La détermination du résultat et son affectation : panorama des modifications

- Le nouveau compte financier unique en M57 : ce qui change
- Appréhender les différentes affectation du résultat générées lors d'un exercice comptable :
 - L'affectation du résultat en section de fonctionnement
 - L'affectation du résultat en section d'investissement
 - La reprise anticipée du résultat avec la possibilité de solliciter l'autorisation de reprise de l'excédent de SI en SF

Public & prérequis

Public cible

- Directeur financier
- Directeur adjoint du directeur financier
- Elus de la collectivité territoriale
- Tout agent travaillant en collaboration avec l'ordonnateur et le Trésor public de la collectivité territoriale

Pré-requis

Il est nécessaire de connaître le PCG de 2014 et d'avoir une pratique de la M14 pour mieux comprendre le passage à la M57 applicable aux collectivités territoriales

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Etude de cas à partir des dossiers et l'expérience des participants
- Exercices pratiques et mises en situation
- Support pédagogique de la **formation comptabilité des collectivités territoriales M57**

Évaluation des acquis en fin de formation

Dates et lieux

Date de début	Date de fin	Lieu de formation
07-12-2022	08-12-2022	Bordeaux
20-12-2022	21-12-2022	Lyon

29-12-2022	30-12-2022	Lille
30-01-2023	31-01-2023	Lyon
08-02-2023	09-02-2023	MIXTE VISIO / PRESENTIEL Paris
20-02-2023	21-02-2023	Bordeaux
27-02-2023	28-02-2023	Classe virtuelle – Formation à distance
27-03-2023	28-03-2023	Lille
17-04-2023	20-04-2023	Strasbourg
15-05-2023	16-05-2023	Lyon
29-05-2023	30-05-2023	Bordeaux
06-06-2023	09-06-2023	MIXTE VISIO / PRESENTIEL Paris
12-06-2023	13-06-2023	Lille
22-06-2023	23-06-2023	Classe virtuelle – Formation à distance
31-07-2023	01-08-2023	Lyon
21-08-2023	22-08-2023	Classe virtuelle – Formation à distance
04-09-2023	05-09-2023	Bordeaux
19-09-2023	20-09-2023	MIXTE VISIO / PRESENTIEL Paris
26-09-2023	27-09-2023	Lille
18-10-2023	19-10-2023	Classe virtuelle – Formation à distance
16-11-2023	17-11-2023	Lyon
22-11-2023	23-11-2023	MIXTE VISIO / PRESENTIEL Paris
29-11-2023	30-11-2023	Bordeaux
14-12-2023	15-12-2023	Lille
20-12-2023	21-12-2023	Strasbourg

